

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 09 AVRIL 2021**

Le neuf avril deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du deux avril deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Catherine CROTEAU, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX, Karine RICHARD.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Serge QUESNE, Thomas DREUX, Emmanuel GUITTON.

Excusés : Pascale CHAUSSON (pouvoir à Sonia CLÉMENT-GRINIER), Jean-Claude POTTIER (pouvoir à Pierrette BUNEL), Florian BARBÉ (pouvoir à Emmanuel GUITTON), Jérôme CHERON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Thomas DREUX est désigné secrétaire de séance.

M. Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 26 mars 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le commerce du Café de l'Ouest. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 132 750,11 € à la section de fonctionnement et un excédent de 46 984,45 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter dans le budget 2021 de la commune :

- l'excédent de fonctionnement de 132 750,11 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068
- l'excédent d'investissement de 46 984,45 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

2^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2020 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 18 315,41 € à la section de fonctionnement et un excédent de 6 567,19 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter dans le budget 2021 de l'assainissement :

- l'excédent de fonctionnement de 18 315,41 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 6 567,19 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

3^{ème} OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH), sur les résidences principales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2021 présentés ci-dessous :

	2021 taux votés
Taxe sur le foncier bâti	39,01 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,15 %

4^{ème} OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2021 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	539 329 €	357 570 €
Recettes	539 329 €	357 570 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2021 de la commune.

5^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget assainissement 2021 qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	38 365,50 €	30 432,69 €
Recettes	38 365,50 €	30 432,69 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2021 de la commune.

6^{ème} OBJET : DEMANDE AUTORISATION OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DES FONDS DU TRESOR

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à compter du 1^{er} mai 2021, il ne sera plus possible de déposer les espèces provenant des régies de la commune (cantine, photocopies, locations salle et affranchissement) auprès du Trésor Public de Saint-Calais. Il convient d'ouvrir un compte de Dépôt des Fonds du Trésor pour chaque régie auprès de la Banque Postale. Le réseau des guichets de La Banque Postale agréés pour ce type d'opération dans le secteur sont : Saint-Calais, Connerré et La Ferté-Bernard. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à ouvrir un compte de dépôt des fonds du Trésor.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à ouvrir un compte de Dépôt des Fonds du Trésor pour chaque régie auprès de la Banque Postale de Connerré.

7^{ème} OBJET : DEMANDE DU COMMERCE DU CAFE DE L'OUEST

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier provenant d'Anita Larmignat et Jean-Yves Jacob du commerce du Café de l'Ouest, ils adressent leurs remerciements aux conseillers concernant leur réactivité pendant cette période difficile de pandémie. Par conséquent, ils demandent le renouvellement de l'aide (exonération du loyer) jusqu'à la réouverture du café. Au regard de la fermeture de l'activité principale du commerce (partie café), de la baisse considérable du chiffre d'affaires, de la récente acquisition du fonds de commerce et du peu de trésorerie qui a été consommée lors de la première période de confinement, il convient de se positionner sur cette demande.

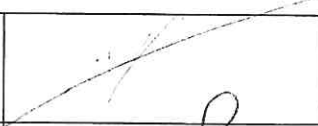

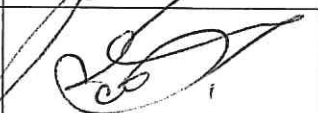

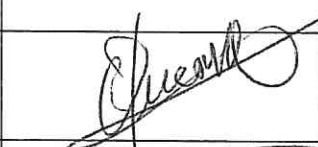


Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée municipale décide de renouveler l'aide (exonération du loyer du commerce) jusqu'à la réouverture du café.

8^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Ouverture d'un centre de vaccination à St-Mars-la-Brière** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en lien avec la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, un centre de vaccination à St-Mars-la-Brière va être ouvert le 20 avril prochain pour les personnes prioritaires (75 ans et plus). Il remercie les membres du CCAS pour leur participation à la mise en place de cette liste et précise que les personnes de St-Michel concernées seront vaccinées le 20 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX <i>Secrétaire de séance</i>	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	excusée Pouvoir à S. Clément-Grinier
Jérôme CHERON	excusé	Jean-Claude POTTIER	excusé pouvoir à P. Bunel
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ	Excusé Pouvoir à E. Guittou	Céline LEPROUX	